**LEXIQUE DU CYCLE 4**
**ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE**

Citoyenneté : fait d'être un citoyen qui dispose de droits et de devoirs.

Code civil : regroupe les lois relatives au droit civil français, c'est-à-dire l'ensemble des règles qui déterminent le statut des personnes et des biens, et celui des relations entre les personnes privées.

Constitution : ensemble de lois fixant les règles de fonctionnement du pouvoir au sein d'un État.

Défense nationale : protection de la population contre les menaces et les agressions.

Démocratie : souveraineté du peuple qui repose, en partie, sur le suffrage universel.

Devoir de défense : lié à la citoyenneté, obligation qu'a tout citoyen de protéger son pays s'il est menacé ou attaqué, si nécessaire par les armes.

DICRIM : dossier d'information communal sur les risques majeurs, destiné à l'information de la population.

Discrimination : fait de traiter quelqu'un différemment à cause de son origine, son sexe, sa religion…

Diffamation : action ou publication portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'une personne.

Droit du sang : acquisition de la nationalité française par l'un des deux parents, lui-même français.

Droit du sol : la nationalité est acquise par le fait d'être né sur le territoire français.

Esprit de défense : adhésion de la population aux mesures de défense et sécurité mises en place par l'État.

État d'urgence : mesure d'exception prise par le gouvernement en cas de danger extrêmement grave.

Étranger : personne qui n'a pas la nationalité du pays dans lequel elle réside.

Handicap : déficience physique ou mentale qui limite la participation à la vie en société.

Liberté de conscience : liberté de pensée, de jugement et de croyance, notamment en matière religieuse.

Nation : groupe partageant la même langue, la même culture, une histoire et des valeurs communes.

Naturalisation : procédure administrative d'acquisition de la nationalité française.

PPMS (plan particulier de mise en sureté) : en application des directives des autorités, il assure la sécurité des personnes présentes dans le collège en cas d'accident lié à un risque majeur.

PPR (plan de prévention des risques) : document réalisé par l'État qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques auxquels ils sont soumis.

Sécurité civile : ensemble des moyens et des personnes chargées par l'État de protéger les citoyens.

Sécurité nationale : stratégie qui a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la nation, et de déterminer les réponses à y apporter.

Séparation des pouvoirs : principe qui préconise que les trois grandes fonctions de l'État (le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire) soient chacune exercée par un organe ou une instance différente.

Souveraineté nationale : détention de l'autorité suprême par le peuple, constitué en corps politique, la Nation.

Tolérance : capacité à accepter et à respecter des idées, des sentiments et des manières d'agir, différentes des siennes.